

Médiatrice commerciale... loin des tribunaux

Avocate de formation, Asma Benelmouffok a œuvré durant plus de dix ans dans le milieu bancaire. Spécialisée dans le conseil et la résolution de litiges commerciaux, elle privilégie aujourd’hui la voie de la médiation, à travers la société Mediale qu’elle a fondée il y a trois ans à Genève.

Genève a sa loi sur la médiation

La médiation est un mode de résolution de litiges déjà très développé dans les pays anglo-saxons. «Mais nous rattrapons progressivement notre retard. Du reste, de plus en plus d'avocats prennent conscience de l'intérêt de cette nouvelle voie, permettant notamment de décharger les tribunaux. Genève en particulier a adopté en 2005 une Loi sur la médiation. Et la Chambre de commerce et d'industrie de Genève a édicté un règlement de médiation, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007, sur le modèle de

son très réputé règlement d'arbitrage.» A ses yeux, ce sont autant de reconnaissances de la raison d'être de la médiation commerciale, «à laquelle les nouvelles générations recourent de plus en plus volontiers, plutôt que d'entamer de longues procédures devant les tribunaux. C'est aussi une façon pour les entreprises de mieux gérer leur risque juridique en ne déléguant pas à un tiers la solution à apporter à leur problème.»

Comment avez-vous été conduite à vous spécialiser dans le droit commercial?

Le goût du droit m'est venu naturellement, peut-être influencé par un grand-père avocat. Mais au cours de mes études et au moment de passer mon brevet, je n'avais pas une idée précise du domaine dans lequel je travaillerais plus tard. Après trois ans dans l'import-export à l'étranger, je me suis dit qu'il serait bon, dans une ville bancaire comme Genève, d'acquérir une expérience dans ce secteur. Je suis entrée chez United Overseas Bank (devenue depuis BNP Paribas), et j'y suis restée onze ans.

Quelles étaient plus particulièrement vos activités?

Comme responsable du département juridique, je produisais bien sûr des conseils juridiques; ma préférence allait toutefois au traitement des dossiers contentieux et à la négociation. En une décennie, j'ai pu suivre l'évolution de ce domaine, qui s'est considérablement complexifié sous l'influence du mode de faire des pays anglo-saxons. En l'absence de Code des Obligations, ces derniers intègrent une imposante quantité de clauses dans les contrats, avec des conséquences coûteuses à de nombreux points de vue, en particulier lors de litiges. Or cette inflation juridique non seulement favorise l'émergence de différends, mais cadre mal avec notre système continental.

Ce constat vous a-t-il motivée à choisir ensuite la voie de la médiation?

Face à l'explosion des cas de litiges, les procédures devant les tribunaux sont de plus en plus lourdes, de plus en plus longues. Peu à peu, j'ai privilégié une approche consensuelle permettant de parvenir rapidement à des solutions négociées et pragmatiques. C'est en effet ce constat qui m'a conduite à créer il y a trois ans ma propre entité de médiation commerciale, baptisée Mediale.

En quoi la médiation est-elle différente d'autres manières de résoudre des conflits?

Il existe plusieurs procédures de résolution de litiges, la plus traditionnelle étant de recourir à la justice. Parmi les méthodes alternatives de résolution de conflits – les MARC, ou ADR (Alternative Dispute Resolution) en anglais - la médiation est à l'opposé



de ce type d'intervention. En tant que médiatrice, je n'impose pas de solution aux parties, mais je facilite les conditions qui leur permettront de trouver ensemble un terrain d'entente. A ce titre, la médiation se distingue très clairement de l'arbitrage, qui demeure très similaire aux procédures judiciaires.

En quoi la résolution de conflits par la médiation vous convient-elle particulièrement?

Il s'agit d'une approche très créative. J'aide les parties à sortir de leur blocage, en favorisant la reprise du dialogue; il est très satisfaisant de voir des parties adverses devenir conjointement les artisans d'une solution répondant à leurs intérêts respectifs, et dont le droit n'est pas forcément la seule unité de mesure. Il s'agit d'une activité extrêmement riche en termes de relations interpersonnelles, me permettant d'utiliser au mieux les compétences humaines et professionnelles que j'ai acquises tout au long de mon parcours.

Propos recueillis par Catherine Prélaz

Administratrice de la BCGe

«J'ai besoin de rester actrice, notamment dans mon autre domaine de prédilection, qui est la banque. Me confronter moi-même à des difficultés m'aide à être créative et efficace en médiation.» C'est ainsi qu'elle siège au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève, en tant que représentante de l'Etat. Elle est aussi administratrice d'une banque du Moyen-Orient récemment établie dans cette même ville.

Fiscalité : La Suisse doit se battre pour rester attractive

En Suisse, chaque canton est maître de ses impôts. «C'est grâce à cette concurrence interne que notre pays affiche une fiscalité aussi attractive» explique Pierre-Olivier Gehrig, partenaire du département fiscal du cabinet d'audit KPMG. Ce système est clairement soutenu par le gouvernement et la population : il stimule l'économie. Le contrôle démocratique de la fiscalité oblige les autorités cantonales à assurer des prestations de qualité pour la charge fiscale la plus basse possible. Les citoyens et les entreprises peuvent comparer les régimes cantonaux, choisir leur lieu de domicile et se prononcer sur la politique fiscale de leur région.

La concurrence féroce de l'étranger

Une étude de KPMG menée auprès de 86 pays révèle que la Suisse occupe actuellement le 13^{ème} rang en matière d'imposition sur le bénéfice des entreprises, avec une moyenne de 21.3%. Pas mal, mais pas suffisant pour contrer certains de ses concurrents. Depuis les années 1990, on observe une tendance très nette en Europe à la baisse des taux d'imposition des sociétés. Certains pays de l'Est, en particulier, appliquent des barèmes très attrayants.

La Suisse compétitive

Notre pays reste malgré tout compétitif. «La question, c'est de faire en sorte de le rester!», s'exclame Christophe Gevisier, responsable de la promotion économique fribourgeoise pour le marché nord-américain. Les offices de promotion économique l'ont dit aux enquêteurs de KPMG : ils sont inquiets. La concurrence internationale s'intensifie. Pour maintenir son attractivité,

la Suisse va devoir se battre et séduire. Les promoteurs estiment que pour assurer son avenir, elle doit notamment alléger la double imposition économique.

Une réforme qui tombe à pic

La réforme de l'imposition des entreprises, adoptée par le Parlement au printemps 2007, tombe donc à pic. Destinée en priorité aux entreprises familiales et aux indépendants, cette réforme prévoit d'importants allégements fiscaux dans les périodes difficiles (restructurations, successions, passage à la retraite, mise en gérance, etc.). Elle prévoit aussi et surtout d'alléger enfin la double imposition économique des dividendes que la Suisse est l'un des derniers pays occidentaux à pratiquer. Les patrons de PME notamment subissent aujourd'hui cette double imposition : l'impôt frappe d'abord le bénéfice de l'entreprise puis les dividendes distribués. Cette double imposition entrave lourdement la croissance des entreprises jeunes et innovantes en pénalisant l'investissement.

Si elle est acceptée en votation populaire, la réforme de l'imposition des entreprises permettra de renforcer l'attractivité fiscale de la Suisse au plan international – à un moment où nos concurrents se font toujours plus menaçant- et donnera un coup de fouet à la croissance en soulageant nos PME.

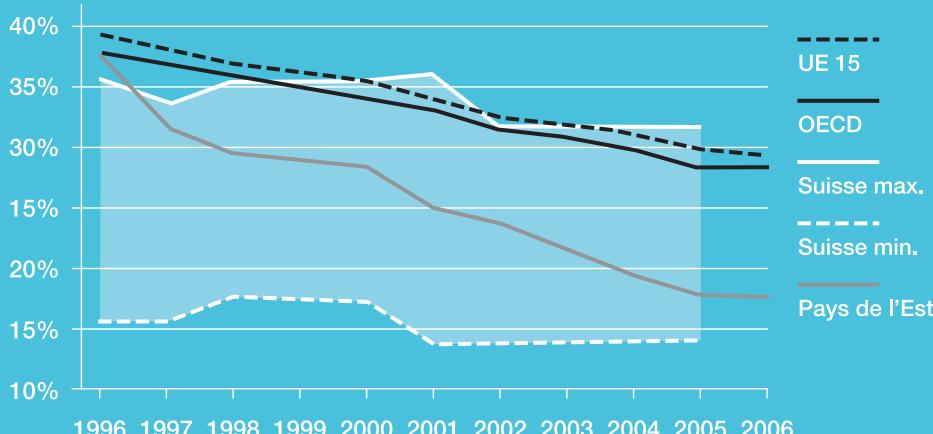
Vous aussi, en tant qu'entrepreneur ou représentante de l'économie, soutenez la réforme de l'imposition des entreprises en signant l'appel sur www.soutenirpme.ch

La concurrence fiscale stimule la coopération entre les cantons

La concurrence fiscale intercantonale n'empêche pas certains cantons d'unir leurs forces pour créer des emplois, bien au contraire. C'est le cas de Fribourg et de Genève. Christophe Gevisier en témoigne : «Nous avons démarché une société californienne, qui a choisi son siège à Genève pour sa notoriété et son environnement international ; et qui a installé ses activités de back office à Fribourg, où les coûts sont plus bas.» Ces synergies sont payantes. Fribourg a doublé le nombre de promesses d'emplois en quatre ans.

La concurrence internationale se durcit

Evolution du taux d'imposition des bénéfices (1996-2006)



Sources: KPMG, Ernst & Young/ZEW, AFC, economiesuisse

Depuis les années 1990, on observe une tendance très nette en Europe à la baisse des taux d'imposition des bénéfices des sociétés. Certains Etat présentent désormais des taux plus favorables que notre pays.

Pour en savoir plus:

Le dossier Dynamique fiscale et comparaison internationale donne une vue très complète des réformes fiscales menées à l'étranger et de la position de la Suisse
http://www.economiesuisse.ch/web/fr/PDF%20Download%20Files/Etude_ConcFisc_20041126.pdf

Pour tout connaître sur la réforme de l'imposition des entreprises II en quelques pages de lecture :
http://www.economiesuisse.ch/web/fr/PDF%20Download%20Files/070212_dp2_reforme_imposition.pdf

Le site du département fédéral des finances propose une documentation de qualité sur la nécessité de la concurrence fiscale
<http://www.efd.admin.ch/themen/00796/01119/index.html?lang=fr> ainsi que sur la réforme de l'imposition des entreprises
<http://www.efd.admin.ch/themen/00796/00800/01132/index.html?lang=fr>

Impressum

Les Rendez-Vous
de l'économie
Case postale 3684
1211 Genève 3
info@rdve.ch